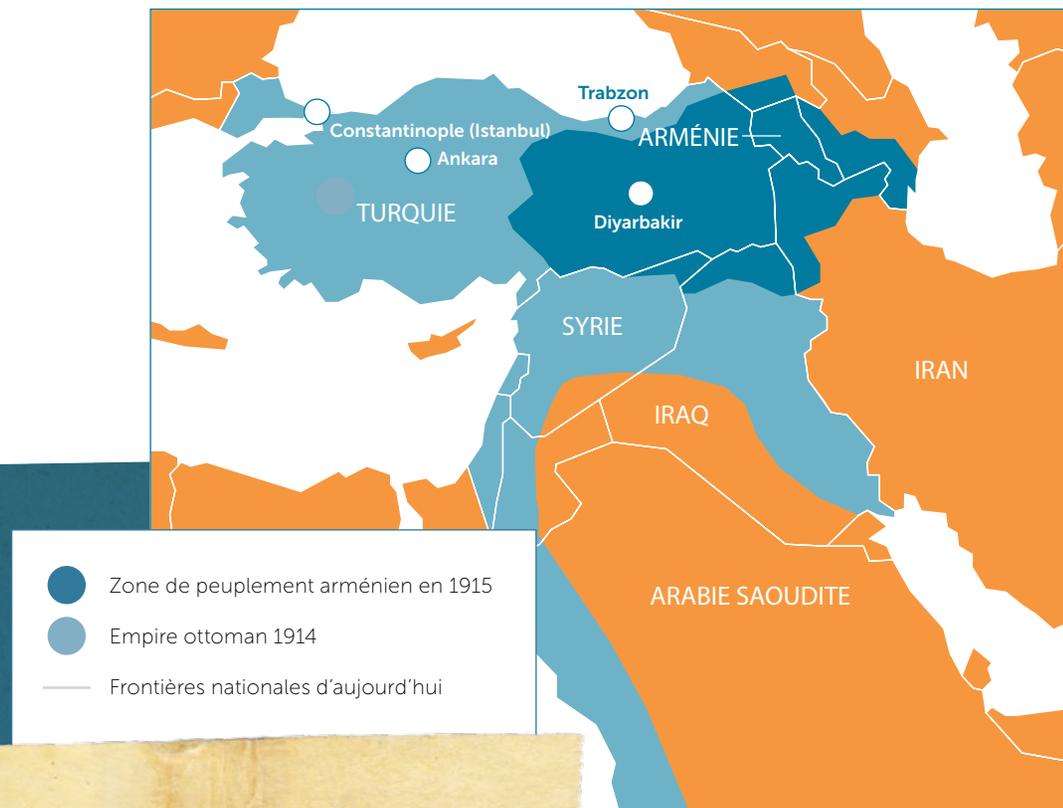
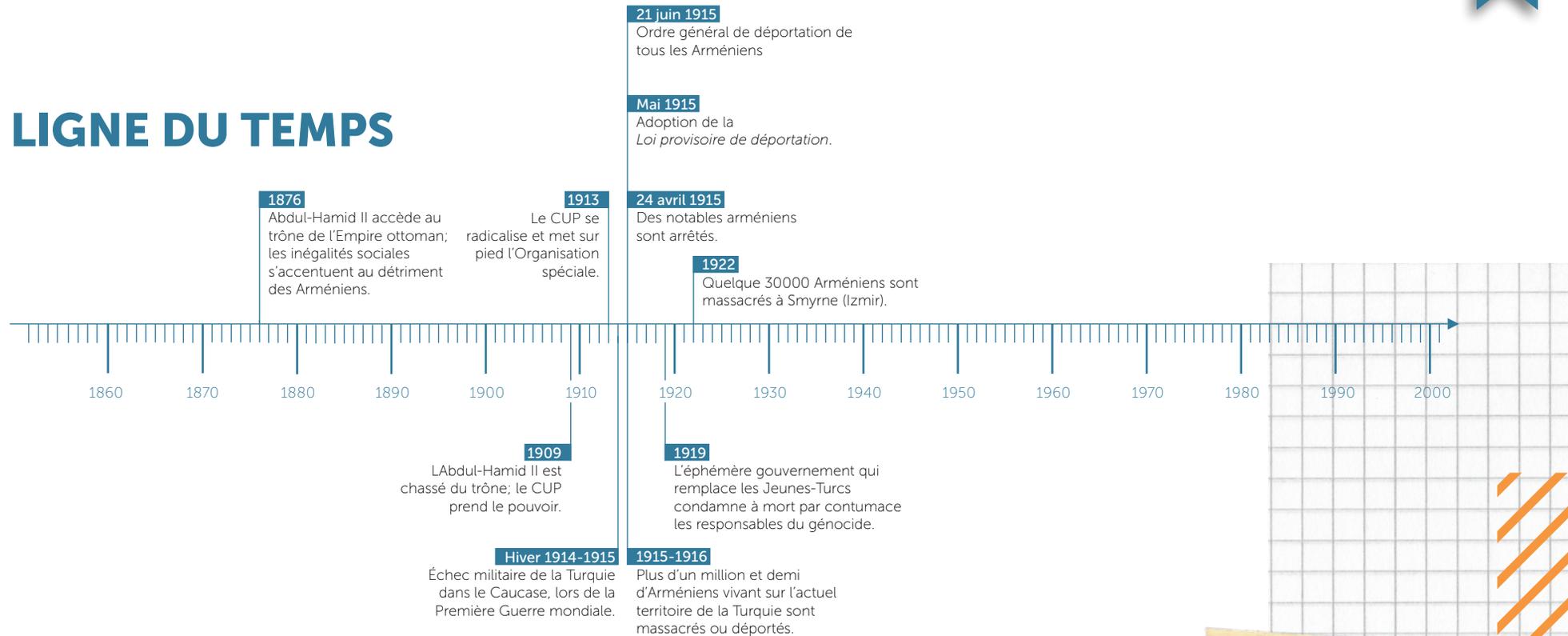


GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS SOUS L'EMPIRE OTTOMAN

CARTE DE LA DISTRIBUTION DE LA POPULATION ARMÉNIENNE EN 1915



LIGNE DU TEMPS



FAITS SAILLANTS

Où?

- // Ancienne région de l'Anatolie et de la Cilicie, Turquie actuelle
- // Terres occupées par les Arméniens depuis des millénaires
- // Quartiers ou villages arméniens dans l'Empire

Quoi?

- // Assassinats de plus de 1,5 million d'Arméniens par l'Empire ottoman
- // Création de camps de concentration pour les Arméniens, déportations, viols et meurtres de masse

Quand?

- // De 1915 à 1923 (période étudiée : événements de 1915 à 1916)

Qui?

- // Les génocidaires sont les Turcs musulmans de l'Empire ottoman.
- // Ismail Enver, Mehmet Talaat et Ahmed Djemal sont à la tête du gouvernement ottoman de 1913 à 1918.
- // Les victimes du génocide sont les Arméniens chrétiens ainsi que les Grecs, les Assyriens, les Chaldéens et les Syriques de l'Empire ottoman.

EXTRAIT DE TÉMOIGNAGE

« Mon père a été assassiné dans l'armée turque. C'était plus facile de les tuer sur place que d'aller les chercher. Ils ont appelé ma mère pour lui demander d'aller chercher les effets personnels de son mari à Istanbul. Sur place, on lui a dit de ne pas retourner dans son village parce qu'ils [des membres de l'Organisation spéciale] massacraient les Arméniens. C'était plus facile de survivre à Istanbul, qui s'appelait alors encore Constantinople. »¹



Image. Réfugiés arméniens et syriens attendant dans un camp de la Croix-Rouge, à l'extérieur de Jérusalem, pour être « désinfectés », 1917.

Crédit : Archives nationales des États-Unis.

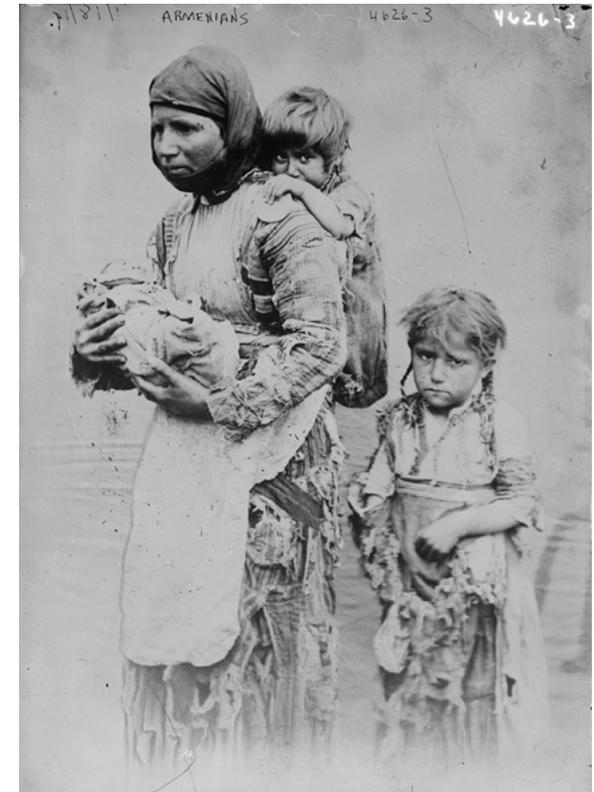
KEGHETZIK ZOURIKIAN, SURVIVANTE ARMÉNIENNE
VIVANT AU CANADA

SOURCE : RADIO-CANADA

PROBLÉMATIQUE

Depuis le milieu du 19^e siècle, les Arméniens, l'une des minorités ethniques de l'Empire ottoman, sont victimes d'une succession de persécutions et de tueries. Il y a d'abord les massacres « hamidiens » de 1894-1896, puis ceux d'Adana et de la Cilicie en 1909. L'ampleur de ces crimes s'accroît au fil du temps. Alors que la Première Guerre mondiale fait rage, plus d'un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants arméniens vivant sur l'actuel territoire de la Turquie sont massacrés ou déportés en 1915-1923. Le gouvernement ottoman les soupçonne de manière non justifiée de comploter contre lui. Or, les Arméniens, considérés comme un peuple pacifique, revendiquent seulement un traitement plus égalitaire au sein de l'Empire. En fait, de nombreux indices mènent à croire que les autorités turques, qui aspirent à un État « ethniquement ou, du moins, confessionnellement homogène »², en plus d'étendre l'Empire à l'est, ont méthodiquement planifié ces mises à mort afin d'enrayer ce qu'ils appellent le « problème arménien ».

Mais comment expliquer l'ampleur des crimes commis envers les Arméniens? Le contexte sociopolitique en est-il en partie responsable? Jusqu'à quel point l'instabilité politique engendrée par la Première Guerre mondiale et par la chute graduelle de l'Empire ottoman a-t-elle joué un rôle dans la suite de ces événements? Pour tenter de répondre à ces questions, nous nous attarderons particulièrement aux événements de 1915-1916. Il reste que des historiens estiment que le génocide arménien sous l'Empire ottoman s'est déroulé sur une période beaucoup plus longue, soit de 1915 à 1923 ou, parfois, de la première moitié du 19^e siècle à 1923, année de la signature du traité de Lausanne.



Veuve arménienne avec ses enfants. En 1899, après l'assassinat de son mari à la suite des massacres arméniens de 1894-1896, la famille a marché de leur maison, dans la région de Geghi, à Kharpert (Harpout) en Anatolie orientale (Turquie) à la recherche de l'aide de missionnaires.

Crédit : Archives nationales des États-Unis.

CONTEXTE HISTORIQUE

Théocratie

Type de gouvernement dans lequel le pouvoir est censé venir directement de Dieu qui, sur terre, est représenté par un souverain ou par une caste sacerdotale.

Infidèle

Personne qui croit en un autre Dieu que celui considéré comme vrai.



Au 19^e siècle, l'Empire ottoman, dont la force reposait en partie sur la cohabitation plus ou moins harmonieuse des diverses communautés religieuses de son territoire, est en plein déclin. Gouverné par les Turcs, ce régime, qui s'étendait sur trois continents à son apogée (Afrique, Asie et Europe), s'effrite notamment en raison d'une série de défaites militaires, de problèmes internes, de l'accroissement du pouvoir de l'Empire austro-hongrois et de l'Empire russe, ainsi que de la montée du nationalisme de certains peuples sous son emprise, tels que les Serbes et les Grecs³. Gouverné par une **théocratie**, il donne un rôle-clé au sultan, qui agit à la fois comme souverain et chef spirituel. Abdul Hamid II, qui a accédé au trône en 1876, voit en l'islamisation une façon de sauver l'Empire. Il résulte ainsi de son règne une augmentation des inégalités sociales, des tensions entre les adeptes de l'islam, la religion dominante de l'Empire, et les minorités religieuses qualifiées « d'**infidèles** », ainsi que de la violence. Les Arméniens, des chrétiens qui représentent environ un dixième de la population totale de l'Empire⁴, s'inscrivent dans cette seconde catégorie (qualifiés d'infidèles). Si la pratique de leur religion et de leur langue est plus ou moins tolérée selon les périodes, ils doivent toutefois payer des impôts spéciaux, n'ont pas les mêmes droits devant la justice et ne sont pas autorisés à porter des armes.

Image. Famille arménienne de la ville de Bitlis, 1895.

Crédit : Archives nationales des États-Unis.

Les Arméniens, au 19^e siècle, travaillent dans toutes les sphères d'activité de la société : le droit, la médecine, le commerce, l'agriculture, l'artisanat. Fatigués des abus et des violences dont ils sont victimes de la part des Turcs et des Kurdes, ils se mobilisent et réclament du changement pour obtenir une plus grande protection et un meilleur respect de leurs droits⁵. Ils invoquent, en vain, l'aide des puissances européennes chargées de garantir la sécurité des chrétiens, notamment par l'application du traité de Berlin de 1878. C'est au cours de cette période que naissent les premiers mouvements politiques arméniens, comme le parti social-démocrate Hentchak et la

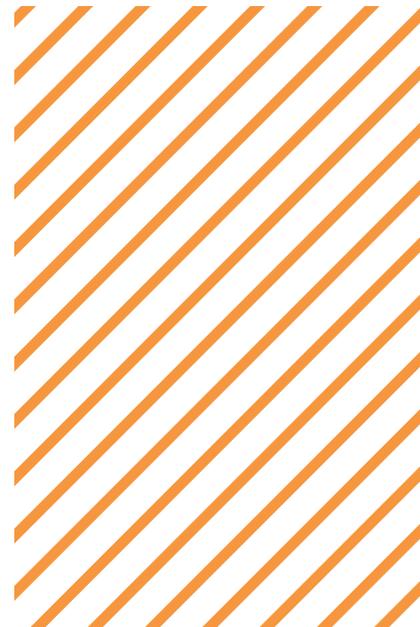
Groupe de réfugiés arméniens, 1915.

Crédit : Archives nationales des États-Unis.



Fédération révolutionnaire arménienne (FRA). Cette situation irrite les autorités turques, qui augmentent les mesures répressives envers les Arméniens. En 1895-1896, au lendemain de la révolte des paysans arméniens de la province de Bitlis, les Turcs et les tribus kurdes, récemment armées, massacrent ainsi entre 100 000 et 300 000 Arméniens sous les ordres du sultan Abdul-Hamid II. Ils en obligent aussi des dizaines de milliers d'autres à se convertir à l'islam et détruisent quelque 2 500 villages arméniens⁶. Ces faits sont d'abord niés par le gouvernement ottoman, qui expliquera par la suite avoir voulu étouffer un éventuel soulèvement. Comme le souligne Attarian⁶, « les formations politiques qui animent des cellules locales de résistance sont [pourtant] embryonnaires et très loin de pouvoir organiser un mouvement de quelque envergure. »

Croyant faire avancer la cause de la population arménienne, la Fédération révolutionnaire arménienne se lie aux Jeunes-Turcs, un parti politique révolutionnaire et réformateur qui demande, entre autres, la remise en vigueur de la Constitution de 1876. L'article 11 de ce texte de loi reconnaît notamment les mêmes droits et libertés pour tous les habitants de l'Empire⁸. En 1909, Abdul-Hamid II est chassé du trône. Le Comité Union et Progrès (CUP), le nom officiel des Jeunes-Turcs, prend le pouvoir. Dès la première année du règne du CUP, plus de 20 000 Arméniens sont décimés en Cilicie.



En fait, en réaction au morcellement de l'Empire – des États des Balkans quittent tour à tour le régime –, un vent nationaliste turc commence à souffler. Ce vent nationaliste turc trouve ses origines dans les idées révolutionnaires de Ziya Gokälp, sociologue et idéologue du CUP qui répand des idées racistes telles que celle-ci : les Grecs, les Juifs et les Arméniens, des minorités ethniques et religieuses, sont « des corps étrangers dans l'État national turc » [traduction libre]⁹. À partir de 1913, le CUP impose sa nouvelle vision de l'Empire. Le déclenchement de la Première Guerre mondiale, en 1914, lui sert de prétexte pour étendre l'Empire à l'est et concrétiser son rêve d'une nation turque homogène sur les plans culturel et religieux et pour en finir une fois pour toutes avec la question arménienne. La même année, le CUP, qui a à sa tête le ministre de la Guerre Ismail Enver, le ministre de l'Intérieur Mehmet Talaat et le ministre de la Marine Ahmed Djemal – tous les trois portent le titre honorifique turc de Pacha –, signe secrètement un traité de coopération militaire avec l'Allemagne¹⁰, ce qui lui permet de bénéficier notamment de fonds et d'équipements militaires. D'avril 1915 à juillet 1916, il procède ainsi à la mise à mort et à la déportation de plus d'un million d'Arméniens. Il fera de même avec 500 000 Grecs et une dizaine de milliers d'Assyriens, de Chaldéens et de Syriens entre 1913 et 1918¹¹.

Au terme du premier conflit mondial, l'Empire ottoman, allié de l'Allemagne, s'incline devant les Alliés, parmi lesquels figurent la France et la Grande-Bretagne, et voit ses territoires du Levant confisqués. Or, cela ne signifie pas la fin des persécutions pour les Arméniens. À la fin de 1918, la France devient responsable de l'une des trois zones administratives et militaires dessinées à partir des territoires saisis. Cette zone inclut notamment la Cilicie et les territoires dits de l'est. Entre autres rassurés par la présence française, des survivants arméniens viennent se réinstaller dans la région, bien que leurs maisons et autres biens confisqués aient souvent un nouveau propriétaire musulman. Grâce à des commissions d'arbitrage mixtes, certains Arméniens obtiennent réparation¹². Cette situation, jumelée à d'autres événements, donne naissance en

1919 à un mouvement de résistance nationaliste turc, qui reprend essentiellement les idées de Gokälp sur la question religieuse¹³: le kémalisme. Ce mouvement s'arme, sème la peur, puis chasse les Français de la région et déporte les Arméniens. Ceux qui restent subiront très souvent un sort terrible. Par exemple, à Hadjine (Saimbeyli), presque la totalité des résistants arméniens (hommes, femmes et enfants), soit près de 6 000 personnes, est massacrée lorsque la ville tombe¹⁴. À Smyrne (Izmir), ville portuaire qui compte quelque 30 000 Arméniens, tous les quartiers arméniens et grecs sont incendiés et sa population est tuée par l'armée kémaliste en 1922¹⁵. Ainsi, en 1923, année où le traité de Lausanne est signé et la République de Turquie proclamée, plus d'un million et demi d'Arméniens ont été assassinés depuis 1915¹⁶.



Femmes arméniennes de la ville de Van, 1895.

Crédit : Archives nationales des États-Unis.

LES ÉTAPES DU GÉNOCIDE

CATÉGORISER

« On me fit peur, m'interdisant de sortir tout seul, car je courais le risque d'être tué. On mit devant moi quelques vieilles loques d'habits de Kurde devant servir à m'habiller et à ne pas être reconnu par les fanatiques. [...] C'était commettre un sacrilège que d'endosser un habit pareil, l'accoutrement impie d'un Kurde ennemi. [...] Les mauvais me conseillèrent puis me persuadèrent de me convertir à l'islam puisqu'il n'y aurait bientôt plus d'Arméniens. Seuls les convertis auraient la vie sauve. »¹⁷

Témoignage de Missak Khralia, victime du génocide alors qu'il était enfant, dans Khralian et Karibian, 2007, p. 79 80

Femmes arméniennes, et peut-être aussi turques, avec des enfants, devant une salle de laine attendant de travailler (1919). Elles ramassent de la laine à ramener à la maison pour en produire des tissus et des vêtements pour les orphelins.

Crédit : Archives nationales des États-Unis.



Réfugiés arméniens sur la plage de la mer Noire avec des biens ménagers, à Novorossiïsk, en Russie, 1920.

Crédit : Archives nationales des États-Unis.

Dès sa création, au 14^e siècle, l'Empire ottoman se caractérise par une importante diversité religieuse. Pour renforcer l'ordre social sur son territoire, il instaure à partir de 1494, le système de millet. Ce système accorde aux minorités religieuses non musulmanes – l'islam est la religion qui compte le plus d'adeptes dans l'Empire – une autonomie locale limitée, en plus de quelques droits et libertés. Les minorités religieuses, dans lesquelles les Arméniens chrétiens s'inscrivent, doivent respecter certaines obligations, dont l'acquittement d'impôts particuliers. De plus, elles occupent une place de second plan dans l'organigramme social. Elles sont considérées comme des sujets devant obéir aux lois de l'Empire et non comme des citoyens qui peuvent participer à la vie politique¹⁸. Avec le temps, ce système, qui visait à maintenir l'ordre entre

les communautés religieuses, servira plutôt à augmenter la discrimination et la violence envers les non musulmans, qui n'ont accès à aucun recours juridique. C'est pourquoi les Arméniens, victimes d'injustices de la part des Kurdes et du gouvernement ottoman, commenceront à réclamer un meilleur traitement vers la fin du 14^e siècle.

Les conditions de la guerre fournirent au gouvernement turc l'occasion longtemps rêvée de régler leur compte aux Arméniens... [Les Turcs] critiquaient leurs ancêtres pour avoir négligé d'exterminer ou de convertir à l'islam les peuples chrétiens à l'époque où ils les avaient conquis. Maintenant... ils jugeaient que le moment était venu de réparer cette négligence due à leurs ancêtres du 15^e siècle.¹⁹

Témoignage d'Henry Morgenthau, ambassadeur des États-Unis à Constantinople (Istanbul) de 1913 à 1916 ayant côtoyé des personnes haut placées du CUP dans le cadre de ses fonctions, dans Dadrian, 1995, p. 65



Fédai

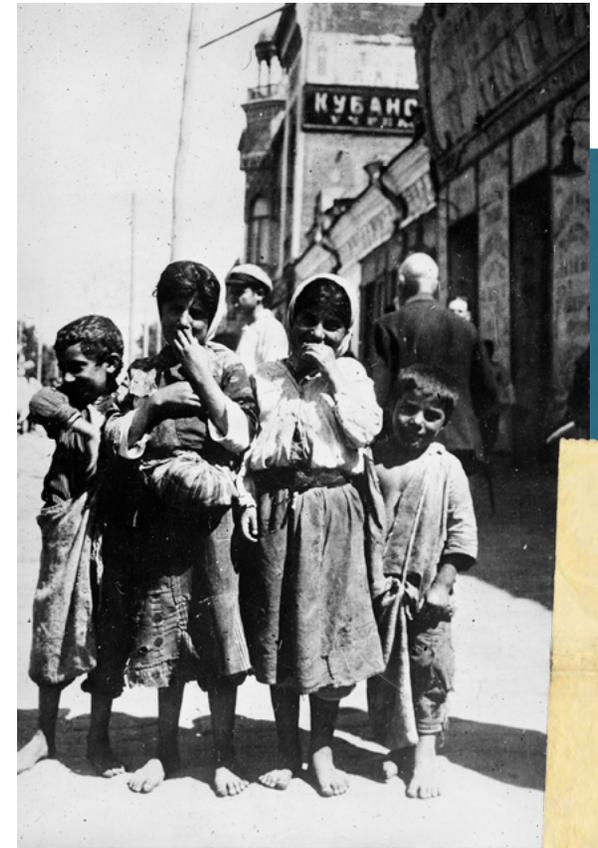
Résistant qui mène une action de guérilla au nom de la patrie.

DÉSHUMANISER

« La confiance ne régnait plus entre les Turcs et les Arméniens, un trou béant les séparait. Nuit et jour, le voisin turc qui se nourrissait de pain arménien commençait à détourner la tête et à le regarder de travers. [...] Les Turcs fomentaient des troubles, invoquaient des prétextes de toutes sortes pour arriver à une atmosphère de haine. [...] [O]n inventait des propos calomnieux de toutes sortes, laissant entendre que les fédais arméniens ainsi que des rebelles entretenaient des relations secrètes avec les Russes, auxquels ils transmettaient des messages placés dans les sabots des chevaux ou sous les fers [...]. »²⁰

Témoignage de Missak Khralia, victime du génocide alors qu'il était enfant, dans Khralian et Karibian, 2007, p. 112-113

Au déclenchement de la Première Guerre mondiale, les Arméniens ottomans et ceux du Caucase se retrouvent dans des camps ennemis – l'Empire ottoman et la Russie sont deux empires rivaux. Les premiers doivent prendre les armes pour défendre l'Empire ottoman; les seconds, pour la Russie. Pendant la saison hivernale de 1914-1915, l'armée ottomane tente une percée vers le Caucase. Cette dernière se solde par un terrible échec et les pertes humaines sont nombreuses. Les Turcs transforment alors les Arméniens en boucs émissaires et les accusent d'être les grands responsables de cette défaite et propagent le bruit



Petits enfants arméniens affamés qui marchent dans les rues d'Ekaterinodar, dans le sud de la Russie, depuis des heures, pour demander un peu de pain aux passants. Ils sourient devant la caméra, 1920.

Crédit : Archives nationales des États-Unis.

non fondé qu'ils complotent contre l'Empire. Ce revers de l'armée turque est, pour plusieurs historiens, l'événement qui mena à la mise en marche du génocide. Les Arméniens sont considérés comme des ennemis de l'intérieur. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que des rumeurs de conspiration circulent à propos des Arméniens. Une vingtaine d'années plus tôt, soit en 1895-1896, les foules de certaines provinces de la Turquie avaient été poussées, lors de rassemblements publics, à s'attaquer aux citoyens d'origine arménienne ou à les voler pour cette raison²¹. Ainsi, tant les lois de l'Empire que sa propagande contribuent à déshumaniser les Arméniens, des sujets de deuxième ordre selon le régime.



Une fois le génocide amorcé, de nombreuses femmes arméniennes sont enlevées, violées, puis envoyées dans des harems. Là, elles sont généralement tatouées à la poitrine, au bras ou au visage. Ces marques indiquent qu'elles sont la propriété d'un Kurde, d'un Arabe ou d'un Turc. Elles ont aussi pour objectif de réprimer leur envie de s'échapper²².

Un capitaine de marine turc ayant des liens avec le Deuxième Bureau du ministère turc de la Guerre aurait indiqué que les propos suivants étaient propagés dans l'Empire²³ : « Les Arméniens se sont ralliés à l'ennemi. Ils vont lancer une insurrection à Istanbul, tuer les chefs de l'**Ittihad** et ils vont réussir à ouvrir les détroits [...] ».

Ittihad

« Union et Progrès » en turc.

Selon un rapport envoyé par l'ambassadeur d'Allemagne Wangenheim le 17 juin 1915, Talaat, le chef du CUP, aurait déclaré que la Turquie voulait « profiter de la Guerre mondiale pour en finir radicalement avec ses ennemis intérieurs (les chrétiens de Turquie), sans être gênée par l'intervention diplomatique de l'étranger. »²⁴

Orphelins arméniens dans le camp de réfugiés d'Alep, en Syrie, 1926.

Crédit : Kashchik, L., Wikimédia Commons.

POLARISER

« Aucun Arménien ne devait rester en ville; les vieux et les jeunes, les aveugles et les boiteux, tous devaient partir sans exception. Le vali de [Angora] fut cassé pour avoir refusé d'exécuter ces ordres. Un nouveau vali, jeune homme sans expérience, fut envoyé à sa place, et il exécuta les ordres de la façon la plus sévère et la plus brutale ». ²⁵

Témoignage du professeur chrétien Xenidhis, qui enseignait dans un collège de Turquie, dans Toynbee, 2004, p. 168-169.



Intellectuels arméniens emprisonnés, puis exécutés, dans la nuit du 24 avril 1915.

Crédit : Wikimedia Commons.

Les premiers Arméniens, des **notables**, sont arrêtés le 24 avril 1915. Ils sont faussement accusés de trahison. Toutefois, aucun dispositif légal n'est utilisé, la décision est politique. Les autorités leur ordonnent de leur livrer certains de leurs compatriotes et les armes qu'ils cachent. Ces hommes de l'élite arménienne seront exécutés dans les semaines qui suivent, et ce, même si les soupçons ne sont pas avérés²⁶.

En mai 1915, la *Loi provisoire de déportation* est adoptée par le gouvernement ottoman. Elle rend légal le déplacement de populations suspectées de trahison envers l'Empire²⁷. Les populations arméniennes sont ainsi arbitrairement ciblées par cette loi, qui sert aussi à la mise en place de camps de concentration dans les déserts de Syrie. Cette loi est d'abord mise en vigueur dans les provinces orientales d'Anatolie, soit le berceau des Arméniens. Dans certains cas, l'ordre de déportation est affiché aux murs. Dans d'autres, un crieur s'occupe d'annoncer la nouvelle. Dès lors, les Arméniens ne bénéficient que de quelques jours – le délai dépasse rarement deux semaines – pour préparer leur départ. Cette loi devient obsolète le 21 juin 1915 lorsque le ministre de

Vali

Dans l'Empire ottoman, gouverneur d'une province.

Notable

Individu qui occupe une place importante dans la hiérarchie sociale.

Bey

Titre donné aux hauts fonctionnaires et aux officiers supérieurs de l'armée ottomane.

l'Intérieur adresse à toutes les administrations un ordre général de déportation de tous les Arméniens sans exception. Les fonctionnaires doivent alors exécuter celui-ci pour conserver leur emploi, voire leur vie²⁸.

Aussi, puisque des Turcs et des Kurdes cachent des Arméniens, l'armée envoie, au début juillet 1915, un télégramme codé à certains valis pour leur indiquer de condamner à mort tout musulman se livrant à une telle pratique²⁹.



Orphelins arméniens au moment de leur déportation, 1920.

Crédit : Archives nationales des États-Unis.

J'ai fait comme si je n'avais pas compris les ordres que j'avais reçus du ministère de l'Intérieur à Istanbul à propos de la déportation des Arméniens. Comme vous le savez, les autres provinces avaient déjà terminé leurs opérations de déportation alors que, moi, je ne les avais pas commencées. [Ensuite], le bey est arrivé... Il m'a transmis verbalement l'ordre concernant l'assassinat et la destruction des Arméniens. Je lui ai dit : "Non, Atif bey, je suis le gouverneur, pas un bandit. Je ne peux pas faire cela. Je quitterai mon poste de gouverneur, puis tu pourras venir et exécuter l'ordre. [Traduction libre]³⁰

Témoignage de Marzhar bey, ancien gouverneur d'Ankara, dans Akçan, 2012, p. 195

ORGANISER

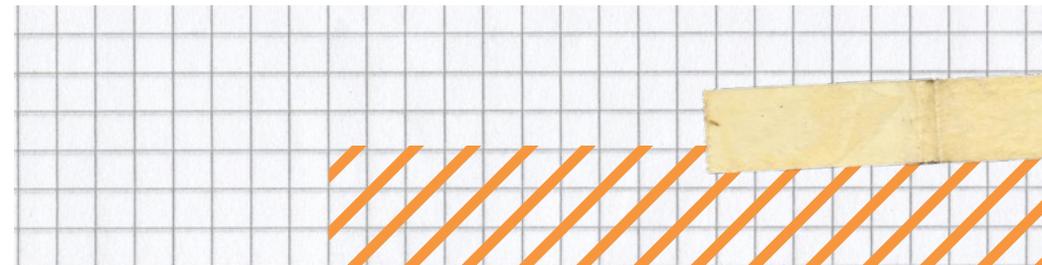
« À deux jours de marche de la ville de Z. [Angora], près du village de X. [Yagli], nous fûmes arrêtés par un gendarme. Il avait près de lui plusieurs hommes, avec des haches à la main. Il nous demanda s'il y avait des Arméniens parmi nous. Tous les Arméniens, dit-il devaient retourner; les Grecs pouvaient continuer. [...] Quelques minutes après, 56 cavaliers armés arrivèrent. [...] Ils répétèrent le même ordre : "Tous les Arméniens doivent rebrousser chemin." [...] Pendant cette scène d'anxiété, M. H. [K. Démirdjian] et M. J. [H. Arosian] étaient dans des transes mortelles et couverts d'une sueur froide. »³¹

Témoignage du professeur Xenidhis, qui enseignait dans un collège de Turquie avant les massacres et son arrivée aux États-Unis à l'automne 1915, dans Toynbee, 2004, p. 165-166.



Réfugiés arméniens, en Palestine, en 1918.

Crédit : Archives nationales des États-Unis.



À partir de 1913, le Comité Union et Progrès met sur pied une organisation policière et paramilitaire : l'Organisation spéciale. Les individus qui la composent sont, pour la plupart, des repris de justice sans aucune morale³², qui exécutent des ordres secrets provenant de Constantinople (Istanbul). Des télégrammes codés auraient commandé l'assassinat des Arméniens³³.

Durant cette période, le CUP reprend la même stratégie que son prédécesseur, Abdul Hamid II, avait utilisée à la fin du 19^e siècle. Il arme les tribus kurdes dans l'espoir de tirer profit des tensions qui existent entre elles et les Arméniens. Parallèlement à cette action, il désarme les soldats arméniens de l'armée ottomane à partir du 25 février 1915. Il les assignera plus tard à des travaux sur les routes, puis les fera pratiquement tous tuer par petits groupes³⁴.

Par ailleurs, une série de lois passées en 1915 sert l'ambition de déposséder les Arméniens de tous leurs moyens. Des commissions de biens « abandonnés » sont ainsi chargées de confisquer les biens de ceux-ci et de procéder à leur liquidation.



Survivants des massacres arméniens de 1909 dans la cour de la Compagnie Cotonnière germano-levante, à Adana, dans l'empire ottoman, 1920.

Crédit : Wikimedia Commons.

PERSÉCUTER ET METTRE À MORT

« Groupe par groupe, ils nous ont amenés dans une vallée et nous ont tués. Par miracle, je n'ai pas été tué. J'ai survécu sous les cadavres. Je devais avoir 4 ou 5 ans. Je pleurais. Une dame m'a entendu et m'a trouvé. Il n'y a pas une nuit que je vais au lit sans penser à ces événements. Je suis seul au monde, complètement seul. Je revis tout.
[Traduction libre] ». ³⁵

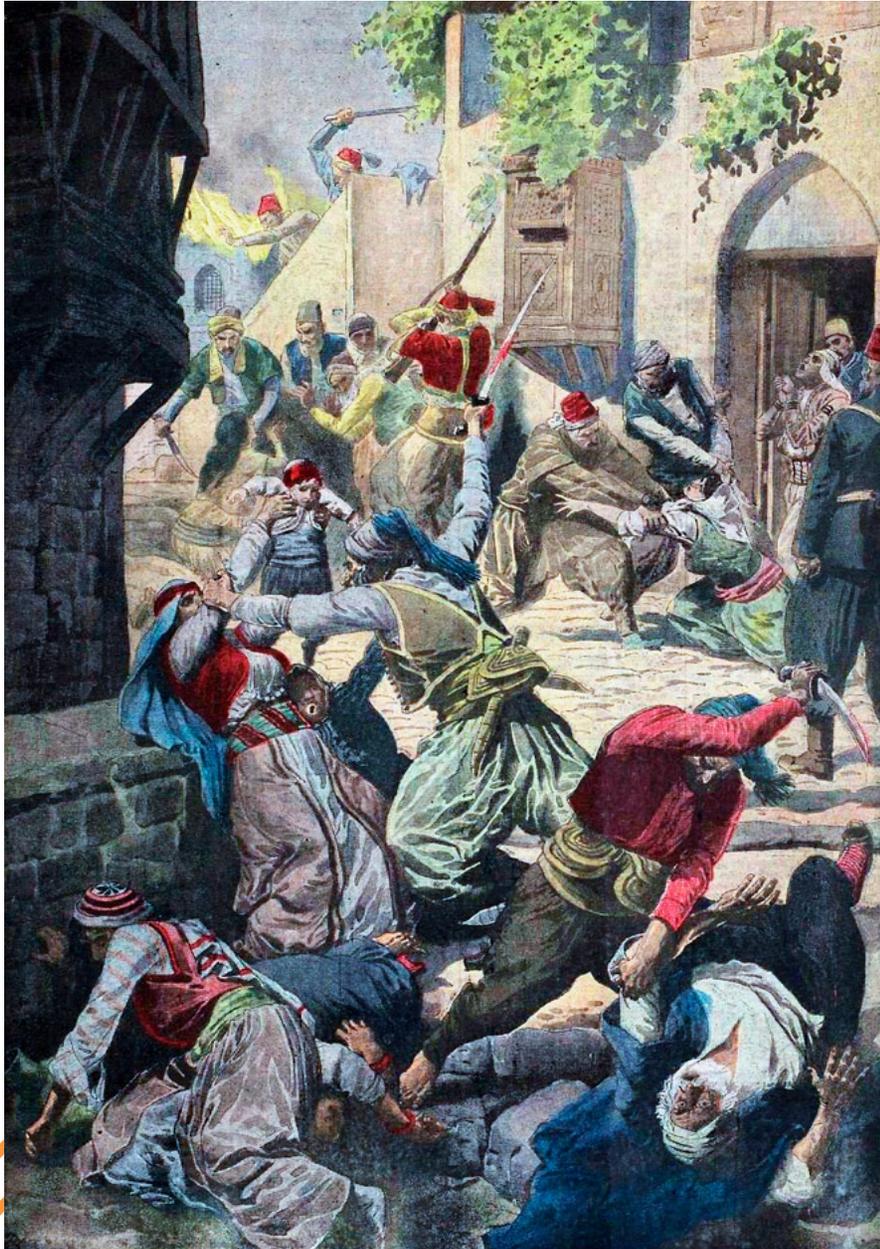
Témoignage d'un survivant,
dans Kaprielian-Churchill,
p. 122.

Après l'exécution de nombreux Arméniens influents commencent les massacres de la population. Certaines villes sont décimées sur le champ, sans distinction entre les hommes, les femmes et les enfants³⁶. Cependant, selon plusieurs témoignages, la stratégie des Turcs est habituellement la suivante. D'abord, la gendarmerie débarque dans une localité arménienne et exige que tous les hommes en mesure de porter une arme se présentent devant elle. Ces hommes, dont l'âge varie souvent entre 15 et 70 ans, sont ensuite emmenés en périphérie de la ville afin d'être discrètement assassinés par des escadrons de l'Organisation spéciale. Puis, quelque temps plus tard, on fait croire à la population restante – les femmes, les vieillards, les enfants, et les hommes malades, infirmes ou épargnés par le destin – qu'elle sera sous peu déportée afin d'être protégée des troupes russes, dont l'arrivée est imminente³⁷. Seuls quelques jours lui sont accordés pour préparer son départ. La gendarmerie, qui maintient que cet exil n'est que temporaire, ne l'autorise à apporter que le strict minimum. Ainsi, de nombreux Arméniens n'ont d'autre choix que de vendre ou d'abandonner leurs biens personnels, mobiliers et immobiliers, quand ils ne se les font pas tout simplement confisquer.



Conséquences des massacres arméniens de 1909 dans le quartier chrétien d'Adana, Empire ottoman (Turquie).

Crédit : Archives nationales des États-Unis.



Le jour de la déportation, les Arméniens sont séparés en petits groupes et escortés par les forces de l'ordre vers une destination inconnue. Certains sont envoyés par train, mais la plupart doivent s'y rendre à pied. Pendant leur marche, qui durera des semaines, ils subissent tantôt les attaques des Kurdes, tantôt celles des Turcs. Ils se font voler, violer, enlever ou tuer. Il arrive parfois qu'ils soient poussés du haut d'une falaise ou noyés dans un cours d'eau³⁸. Sur le trajet, les derniers hommes arméniens se font sauvagement abattre par des unités de l'Organisation spéciale, qui se positionnent à des endroits stratégiques pour les repérer. Jamais les déportés ne sont ravitaillés. Un nombre considérable d'entre eux meurent donc de faim, de soif ou d'épuisement. Pour la majorité des survivants, cette « marche de la mort » se terminera à Deir ez-Zor, ville située dans le désert brûlant de la Syrie. Là – et ailleurs –, les Arméniens aboutissent dans des camps de concentration, où ils sont victimes de vagues d'assassinats.

Au terme des événements de 1915-1916, les Arméniens ont presque tous été décimés dans l'Empire ottoman. On estime qu'environ 800 000 d'entre eux ont été massacrés et qu'entre 300 000 et 500 000 ont péri lors de la déportation vers les déserts de la Syrie et de la Mésopotamie³⁹. À ces chiffres s'ajoute aussi un certain nombre d'Arméniens qui ont eu la vie sauve – des enfants souvent kidnappés, puis « adoptés » et des femmes mariées de force –, mais qui ont subi d'importants traumatismes, en plus d'avoir été contraints de se convertir à la religion musulmane et d'embrasser la culture turque⁴⁰.

Page du magazine illustré *Le Petit Journal* représentant le génocide arménien, 1915.

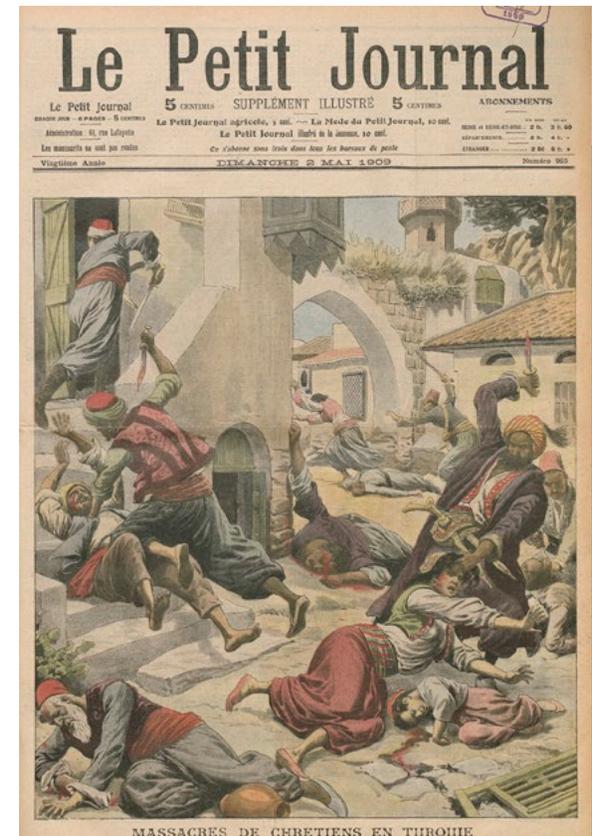
Crédit : Archives nationales des États-Unis.

Pendant des journées entières, nous continuâmes notre marche en longeant l'Euphrate, dont les eaux lentement charriaient des cadavres humains. D'autres, en décomposition, offraient un spectacle horrible [...]. Mais ce qui me semblait encore plus horrible, c'était la rencontre de femmes errantes, pâles, échevelées, les yeux hagards et tellement décharnées que l'on eut dit des revenants.⁴¹

Témoignage de Nvart Mahokian, une déportée de Trébizonde, dans Chabot, Doucet, Kasparian et Thibault, 2017, p. 4.

Mon père me suivait du regard. Le mouchoir sur les yeux, il me faisait ses adieux. Après cela, je ne le vis plus vivant. [...] Par la suite, je fus le témoin de telles atrocités que leur souvenir me fait dresser les cheveux sur la tête, même après tant d'années écoulées. J'ai vu de mes yeux comment les bouviers turcs et kurdes allaient choisir les jeunes filles dans les caravanes, les maltraitant comme des brutes et s'en débarrassant. [...] Dans les champs, sur la route menant à la source, on remarque des gens habillés à la turque. Ils sont tristes, abattus, désespérés avec au fond de leurs yeux un torrent de larmes figées. Qui sont-ils? Leurs visages sont différents de ceux des Turcs.⁴²

Témoignage de Missak Khralia, victime du génocide alors qu'il était enfant, dans Khralian et Karibian, 2007, p. 81-82.

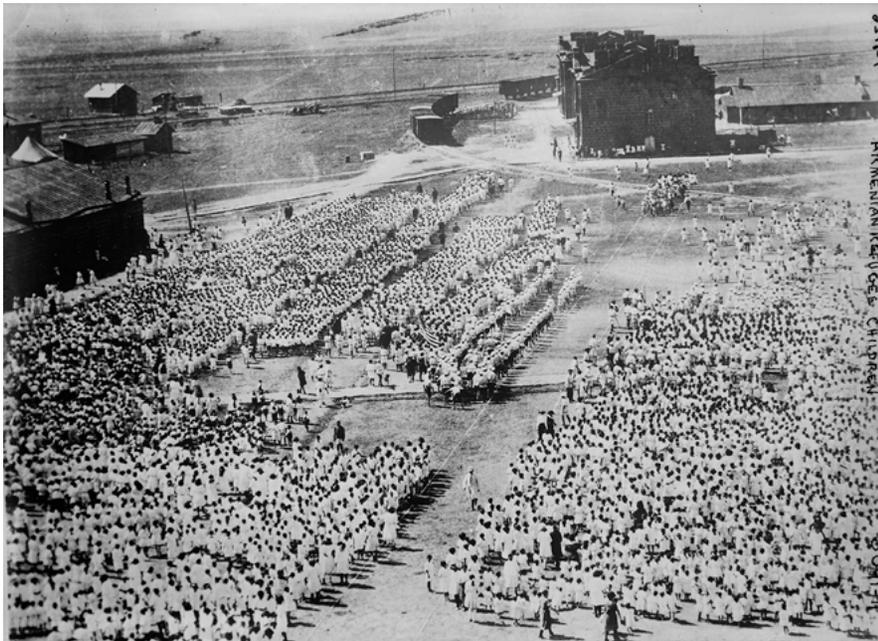


Page de couverture du *Le Petit Journal* illustrant le massacre d'Adana d'avril 1909.

Crédit : Wikimedia Commons.

NIER**« Pourquoi n'admettent-ils pas les faits? Il y a quelque chose de tordu... »⁴³**

Déclaration d'une victime dans le documentaire Mon fils sera Arménien, 2004.



Orphelins arméniens sur le terrain de jeu de la « Ville orpheline » à Alexandropol (aujourd'hui Gyumri), en Arménie, 1919.

Crédit : Archives nationales des États-Unis.

Pendant le génocide, des membres de communautés de missionnaires informent, au risque de leur vie, la communauté internationale des crimes commis envers les Arméniens. La France, la Grande-Bretagne et la Russie dénoncent les agissements de la Turquie au lendemain des événements de 1915-1916. Cette dernière, pour sa part, reprend sa propagande, clame la légitime défense et nie le fait qu'elle aurait orchestré l'assassinat massif d'Arméniens. S'appuyant sur de fausses preuves telles que des photos d'armes prétendument saisies et sur des documents internes traduits, elle soutient, entre autres, que les Arméniens préparaient une révolte. Elle ajoute que des Turcs ont également été massacrés par les Arméniens. Cependant, les soulèvements armés organisés par les Arméniens sont des cas isolés et ont eu lieu après le génocide⁴⁴.

En 1919, l'éphémère gouvernement qui remplace les Jeunes-Turcs après la défaite de l'Empire ottoman lors de la Première Guerre mondiale condamnera ces derniers à mort **par contumace** pour avoir organisé le massacre des Arméniens⁴⁵. Or, ces condamnations ne seront jamais exécutées puisqu'ils ont déjà trouvé refuge à l'étranger. Afin que les principaux responsables du génocide arménien fassent face à la justice, la Fédération révolutionnaire arménienne commanditera leurs meurtres⁴⁶. Au total, six responsables du génocide arménien, dont Mehmet Talaat, principal organisateur du génocide, seront assassinés dans le cadre de cette opération nommée l'Opération Némésis, dont l'un des objectifs était aussi de s'assurer que le génocide arménien ne tombe pas dans l'oubli⁴⁷. Le procès du meurtrier de Taalat, Soghomon Tehlirian, marquera par ailleurs Raphael Lemkin, père du concept de génocide, dont la famille a été assassinée dans l'Holocauste.

Au fil du temps, le gouvernement turc entreprend maintes actions afin qu'aucune mention du génocide arménien ne figure dans les documents de l'ONU. Il réagit ainsi fortement en apprenant qu'il figure dans le rapport Whitaker de la Sous Commission des droits de l'homme de l'organisme international en 1985.

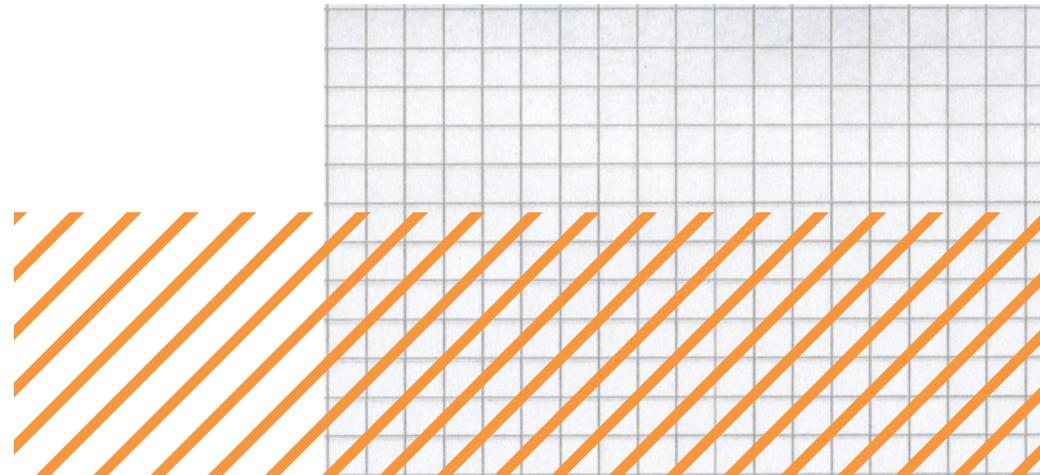
Par contumace

En l'absence de la personne concernée.



Orphelins arméniens au moment de leur déportation, sur une barque.

Crédit : Archives nationales des États-Unis.



Aujourd'hui, bien qu'une vingtaine de pays, dont le Canada, et la Sous-Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) reconnaissent le génocide arménien, la Turquie, quant à elle, nie toujours les faits. Selon sa rhétorique, ces massacres et ces déplacements de population seraient le résultat d'une guerre civile et d'une famine, qui ont également entraîné la mort d'un grand nombre de Turcs. Pourtant, dès février 1915, l'Empire ottoman a désarmé les conscrits arméniens. La Turquie milite par ailleurs activement contre la reconnaissance officielle du génocide arménien. Elle y voit l'expression de l'islamophobie et du racisme envers les Turcs⁴⁸. D'ailleurs, elle ne tolère pas que ses citoyens parlent publiquement de ces événements comme d'un génocide. Ceux qui le font sont passibles d'une peine d'emprisonnement d'après l'article 301 (modifié en 2005, puis en 2008) de son Code pénal⁴⁹. Les États qui reconnaissent le génocide sont aussi la cible de menaces.

Nous condamnons et refusons les tentatives de M. Macron, qui connaît des problèmes politiques dans son pays, de transformer en affaire politique des faits historiques pour sauver la mise.⁵⁰

Déclaration par le biais d'un communiqué d'Ibrahim Kalin, porte-parole de la présidence turque, après que la France eut annoncé que le 24 avril serait dorénavant la journée nationale de commémoration du génocide arménien, rapportée par Ouest France et AFP [2019].

S'il existe une volonté pour que cesse la question du génocide arménien, ce sera réglé quand nous pourrons pleurer nos grands-parents comme les Turcs pleurent les leurs.⁵¹

Propos de Hrant Dink, journaliste turc d'origine arménienne assassiné en 2007 par un nationaliste, dans Matossian, 2008.



JUSTICE

Il est intéressant de préciser que le concept de génocide, créé par Raphael Lemkin en 1943 et adopté par l'ONU en 1948, a été grandement inspiré par le cas arménien.

Pourtant, la négation du génocide par la Turquie empêche toute demande de réparations indemnitaires des Arméniens, même si ces derniers ont été dépossédés de leurs comptes en banque, de leurs biens mobiliers et immobiliers, mais également de leur patrimoine historique.

S'agissant d'une justice fondée sur la reconnaissance du génocide, les tentatives de réparation ont échoué à plusieurs reprises. Si en 1919-1920, après l'effondrement du pouvoir unioniste, les responsables des assassinats ont été condamnés, leurs peines n'ont pas été exécutées en raison de leur fuite du pays. À un niveau international, le traité de Sèvres conclu en août 1920, qui aurait pu servir de cadre légal pour poursuivre les responsables, n'a pas été ratifié à cause du blocage de la Turquie. Il prévoyait la création d'un tribunal international et la restitution des personnes et des biens. De plus, en 1921, le nouvel État turc entérine les actions des responsables génocidaires en accordant des pensions à leur famille, pour les services rendus à la nation, sur des fonds prélevés sur les biens spoliés aux Arméniens. Pour que justice soit rendue, la Fédération révolutionnaire arménienne, qui rêve d'une « Arménie libre, indépendante et unifiée »⁵², va donc commanditer le meurtre de certains individus responsables du génocide arménien. Le meurtrier de Mehmet Taalat, jugé à Berlin en 1921, sera toutefois acquitté, la thèse de la folie étant acceptée par les jurés. Ce procès est en quelque sorte un premier pas vers une justice internationale pour la pénalisation des crimes d'État. En 1923, le traité de Lausanne, texte international, est signé par la nouvelle République de Turquie. Ignorant complètement le génocide, il décrète l'amnistie générale.



Flamme éternelle au Mémorial Tsitsernakaberd à Erevan, Arménie, le jour du souvenir du génocide arménien, en 2014.

Crédit : Ourishian, S., Wikimedia Commons.

Si la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide est adoptée en 1948 par l'ONU, l'organisation n'a pas inclus officiellement le génocide arménien dans son dispositif malgré la pression de militants arméniens et malgré le fait que le génocide arménien ait fortement inspiré la définition même du terme « génocide » par Raphael Lemkin. En 1985, la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU adopte cependant une résolution qui approuve le rapport Whitaker, dont un segment mentionne le génocide arménien. Deux ans plus tard, soit en 1987, c'est le Parlement européen qui qualifie le massacre de génocide.

À ce jour, les Parlements d'une vingtaine de pays ont voté des lois, des résolutions ou des motions reconnaissant explicitement le génocide arménien, dont l'Allemagne, le Canada, la France, la Russie et les États-Unis – les résolutions votées par le Congrès américain n'ont toutefois pas été acceptées par le gouvernement en raison des pressions turques. La France, notamment, a même pris des mesures légales pour condamner la négation de ce génocide : la loi Boyer (23 janvier 2012). Toutefois, cette loi a rapidement été invalidée au nom de la liberté d'expression⁵³. Il reste que tous les pays qui ont reconnu explicitement le génocide arménien se sont vus menacés de sanctions de la part de la Turquie, déterminée à nier le génocide.



Rassemblement d'Arméniens devant le consulat général de la Turquie à Jérusalem, en 2016, pour le jour du souvenir du génocide arménien.

Crédit : Cohen, N-Z., Wikimedia Commons.

RÉFÉRENCES

- 1 Saint-Louis, René. "La mémoire douloureuse du génocide : Keghetzik Zourikian, 104 ans, se souvient" [interview with Keghetzik Zourikian], in Ici Grand Montréal, *Société Radio-Canada* (Montréal: 2015), <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/716889/genocide-armenie-montreal-survivante>.
- 2 Bozarslan, Hamit, Vincent Duclert and Raymond H. Kévorkian, *Comprendre le génocide des Arméniens, 1915 à nos jours* (Paris: Éditions Tallandier, 2015), 1. In subsequent references, this work will be cited as Bozarslan, Duclert and Kévorkian, *Comprendre le génocide des Arméniens*.
- 3 Beauchamp, J. "La grandeur perdue de l'Empire ottoman" [interview with Raphaël Weyland], in Aujourd'hui l'histoire, *Société Radio-Canada* (Montréal: 2018), <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/chronique/95524/empire-ottoman-turquie-osman-soliman-le-magnifique-aturk>.
- 4 Larousse, "Génocide arménien," 2019, https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/g%C3%A9nocide_arm%C3%A9nien/186105.
- 5 Bozarslan, Duclert and Kévorkian, *Comprendre le génocide des Arméniens*.
- 6 Attarian, Varoujan, *Le génocide des Arméniens devant l'ONU* (Brussels: Éditions Complexe, 1997). In subsequent references, this work will be cited as Attarian, *Le génocide des Arméniens devant l'ONU*.
- 7 *Ibid.*, 25.
- 8 Marcou, Jean, "Turquie: La constitutionnalisation inachevée," *Égypte/Monde arabe* 2 (2005): 53-73, <https://journals.openedition.org/ema/1054>.
- 9 Kiernan, Ben, *Blood and Soil: A World History of Genocide and Extermination from Sparta to Darfur* (New Haven & London: Yale University Press, 2007), 402.
- 10 Bozarslan, Duclert and Kévorkian, *Comprendre le génocide des Arméniens*.
- 11 *Ibid.*
- 12 Zarifian Julien, "La montée du kémalisme en Cilicie. 1919-1920: L'administration française du Sandjak de Kozan face au nationalisme turc," *CEMOTI* 38 (2004): 235-260, https://www.persee.fr/doc/cemot_0764-9878_2004_num_38_1_1751.
- 13 *Ibid.*
- 14 *Ibid.*
- 15 The Armenian Genocide-Museum-Institute Fondation, *Catastrophe de Smyrne – 90*, 2020, http://www.genocide-museum.am/fr/online_exhibition_16.php.
- 16 Kaprielian-Churchill, *Like Our Mountains. A History of Armenians in Canada* (Montréal and Kingston: McGill-Queen's University Press, 2005).
- 17 Khralian, M. et Karibian, K. *Les faucilles sanglantes. Paroles d'un rescapé du génocide arménien*. (France : Cheminements, 2007).
- 18 Whitehorn, Alan, *The Armenian Genocide: The Essential Reference Guide* (California: ABC-CLIO, 2015).
- 19 Dadrian, Vahakn N., *Autopsie du génocide arménien* (Brussels: Éditions Complexe, 1995).
- 20 Khralian, M. et Karibian, K. *Les faucilles sanglantes. Paroles d'un rescapé du génocide arménien*. (France : Cheminements, 2007).
- 21 Attarian, *Le génocide des Arméniens devant l'ONU*.
- 22 Adalian, Rouben P., "The Armenian Genocide," in S. Totten and W. Parsons, eds. *Century of Genocide: Critical Essays and Eyewitness Accounts*, 3rd ed. (New York: Routledge), 53-90.
- 23 Dadrian, Vahakn N., *Autopsie du génocide arménien* (Brussels: Éditions Complexe, 1995).
- 24 *Ibid.*, 65.
- 25 Toynbee, A. J., *Les massacres des Arméniens. Le meurtre d'une nation (1915-1916)*. (France : Payot, 2004).
- 26 Attarian, *Le génocide des Arméniens devant l'ONU*.
- 27 *Ibid.*
- 28 Akçam, Taner, *The Young Turks' Crime Against Humanity: The Armenian Genocide and Ethnic Cleansing in the Ottoman Empire* (Princeton, N. J.: Princeton University Press, 2012).
- 29 Bozarslan, Duclert and Kévorkian, *Comprendre le génocide des Arméniens*.
- 30 Akçam, Taner, *The Young Turks' Crime Against Humanity: The Armenian Genocide and Ethnic Cleansing in the Ottoman Empire* (Princeton, N. J.: Princeton University Press, 2012).
- 31 Toynbee, A. J., *Les massacres des Arméniens. Le meurtre d'une nation (1915-1916)*. (France : Payot, 2004).
- 32 Dadrian, Vahakn N., *Autopsie du génocide arménien* (Brussels: Éditions Complexe, 1995).
- 33 Akçam, Taner, *The Young Turks' Crime Against Humanity: The Armenian Genocide and Ethnic Cleansing in the Ottoman Empire*, (Princeton, N. J.: Princeton University Press, 2012).

- Attarian, *Le génocide des Arméniens devant l'ONU*.
- ³⁴ Bozarlan, Duclert and Kévorkian, *Comprendre le génocide des Arméniens*.
- ³⁵ Kaprielian-Churchill, *Like Our Mountains. A History of Armenians in Canada* (Montréal and Kingston: McGill-Queen's University Press, 2005).
- ³⁶ Attarian, *Le génocide des Arméniens devant l'ONU*.
- ³⁷ Beauchamp, J., "Le génocide des Arméniens de 1915, un crime encore ignoré par la Turquie" [Interview with Joceline Chabot], in *Aujourd'hui l'histoire, Société Radio-Canada* (Montréal: 2017).
- ³⁸ Miller, Donald E. and Lorna Touryan Miller, *Survivor: An Oral History of The Armenian Genocide* (Berkeley: University of California Press, 1993).
- ³⁹ Attarian, *Le génocide des Arméniens devant l'ONU*.
- ⁴⁰ Bozarlan, Duclert and Kévorkian, *Comprendre le génocide des Arméniens*.
Minassian, T., "Témoignages sur le génocide arménien," *Vingtième Siècle: Revue D'histoire* 4, no. 112 (2011): 176-179, <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle- revue-d-histoire-2011-4-page-167.htm>.
- ⁴¹ Chabot, B., Doucet, M. M., Kasparian, S., Thibault, F., *Le génocide des Arméniens : représentations, traces, mémoires*. (Québec : Presse de l'Université Laval, 2017)
- ⁴² Khralian, M. et Karibian, K. *Les faucilles sanglantes. Paroles d'un rescapé du génocide arménien*. (France : Cheminements, 2007).
- ⁴³ Goudsouzian, H. *My son Shall be Armenian*. (Québec : NBF, 2004)
- ⁴⁴ Attarian, *Le génocide des Arméniens devant l'ONU*.
- ⁴⁵ Burdy, Jean-Paul, "La Turquie candidate et le génocide des arméniens: Entre négation nationaliste et société civile," *Pôle Sud* 2, no. 23 (2005): 77-93, <https://www.cairn.info/revue-pole-sud-2005-2-page-77.htm>.
- ⁴⁶ Beauchamp, J., "L'assassinat de Talaat Pacha, un des responsables du génocide arménien, durant l'opération Némésis" [Interview with Joceline Chabot], in *Aujourd'hui l'histoire, Société Radio-Canada* (Montréal: 2019) <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/109776/talaat-pacha-soghomon-tehlirian-genocide-armenien-armenie-operation-nemesis-joceline-chabot>.
- Ternon, Yves, "La Fédération révolutionnaire arménienne (1921-1945)," in Yves Ternon, *La Cause arménienne* (Paris: Le Seuil, 1983), 111- 134.
- ⁴⁷ Beauchamp, J., "L'assassinat de Talaat Pacha, un des responsables du génocide arménien, durant l'opération Némésis" [Interview with Joceline Chabot], in *Aujourd'hui l'histoire, Société Radio-Canada* (Montréal: 2019), <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/109776/talaat-pacha-soghomon-tehlirian-genocide-armenien-armenie-operation-nemesis-joceline-chabot>.
- ⁴⁸ Le Monde, AFP and Reuters, "Reconnaissance du génocide arménien: Ankara convoque le représentant des Pays-Bas en Turquie," *Le Monde*, February 23, 2018, https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/02/23/ankara-convoque-le-charge-d-affaires-neerlandais-apres-le-vote-sur-le-genocide-armenien_5261634_3214.html.
- Kazancigil, Ali, "La Turquie face au génocide des Arméniens: De la négation à la reconnaissance?" *Politique étrangère*, Fall 3 (2015), 73-81.
- ⁴⁹ Ternon, Yves, "La Fédération révolutionnaire arménienne (1921-1945)," in Yves Ternon, *La Cause arménienne* (Paris: Le Seuil, 1983), 111- 134.
- ⁵⁰ Ouest France and AFP, "Génocide arménien. La Turquie dénonce l'instauration d'une journée de commémoration en France," *Ouest France*, February 6, 2019, <https://www.ouest-france.fr/europe/armenie/genocide-armenien-la-turquie-denonce-l-instauration-d-une-journee-de-commemoration-en-france-6212251>.
- ⁵¹ Matossian, N., "Heart of Two Nations," in *Montreal Holocaust Museum* (2008) <https://museeholocauste.ca/fr/>.
- ⁵² Ternon, Yves, "La Fédération révolutionnaire arménienne (1921-1945)," in Yves Ternon, *La Cause arménienne* (Paris: Le Seuil, 1983), 111- 134.
- ⁵³ Duclert, Vincent, "Faut-il une loi contre le négationnisme du génocide des Arméniens? Un raisonnement historien sur le tournant de 2012: Partie I: Vie et mort de la loi Boyer," *Histoire@Politique* 2, no. 20 (2013): 181-230, <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2013-2-page-181.htm>.